

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 8 Février 2022

Délibération n°2022-MAIRIE-003

L'an deux mil vingt-deux, le huit du mois de février à 19h le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Etaient présents dans la salle : ANDRIUZZI Jean-Michel, BONICEL Carole (pouvoir de Mme BOUNOUA Houassilla), COMPAN-RICHARD Agnès, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, NARDINI Carole, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela

Etaient présents en visioconférence : DURET Laëtitia, LECOURT Didier, RAMON Guillaume, VOLPELLIERRE Stéphanie

Absents excusés : BOUNOUA Houassilla (pouvoir à Mme BONICEL Carole)

M COULET Philippe a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : Echange de terrains entre Mme ZAREMSKI et la Commune

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 5
Présents : 13

Convocation le :
01/02/2022

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que Madame ZAREMSKI demande un échange de terrains avec la commune pour les parcelles suivantes :

- A 136 lieu-dit CAMP LONG d'une superficie de 3240 m2,
 - A 135 lieu-dit CAMP LONG d'une superficie de 2920 m2
- soit une surface totale de 6160 m2,

avec la parcelle communale A 250 lieu-dit CAMBROUX d'une superficie de 3480 m2.

Les frais notariés seront à la charge du demandeur.

Après délibération, les membres du conseil acceptent, à l'unanimité, cette proposition et donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les actes notariés.

Pour copie conforme



le Maire